

Steinfort, le 6 mars 2019

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/18/0189 du 25 février 2019 de la **Ministre de l'environnement, du Climat et du Développement durable**, autorise la société TRADIMEX le dépôt de matières plastiques avec partie administrative.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Guy Pettinger
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 06 MAR. 2019

Steinfot, le 06 MAR. 2019...



Le bourgmestre



Le secrétaire communal